

	<h2>Conseil communal de Servion</h2> <h3>Procès-verbal de la séance du 20 février 2023</h3>	
<b>Présidente :</b>	Mme Christine Mueller	
<b>Secrétaire :</b>	Mme Philippa King Rojo	
<b>Scrutateurs :</b>	Mme Sylvie Gobet	
<b>Ouverture de la séance :</b>	19h31	
<b>Nombre de conseillers :</b>	Assermentés :	47, puis 49
	Quorum :	24, puis 25
	Présents :	40, puis 44
	Excusés dans les délais :	5
	Absents :	1
	Assermentés en séance :	2
	Majorité de séance :	21, puis 22

#### Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller-ère-s présente-s ainsi qu'aux membres de la Municipalité, en particulier M. Yves Devaud, nouvel élu, et M. Jérôme Oberson, nouveau syndic, ainsi qu'aux membres de l'administration communale, aux auditeurs et auditrices et au représentant de la presse locale.

<p><b>1. Appel nominal</b></p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p>
<p><b>2. Approbation de l'ordre du jour</b></p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p>
<p><b>3. Approbation du PV de la séance du 2 décembre 2022</b></p> <p>Il n'y a pas de commentaires concernant le PV du 2 décembre 2022, approuvé avec deux abstentions.</p>
<p><b>4. Avis de démission</b></p> <p>Comme annoncé lors de la séance du 2 décembre 2022, MM. Fabrice Ramoni et Eric Dammköhler ont démissionné. M. Olivier Bonvin, après de nombreuses années de conseil communal dont un bon</p>

nombre dans la fonction de président, a démissionné avec effet immédiat à fin 2022. Dans son courrier, il indique qu'il est temps de laisser la place aux jeunes. La présidente le remercie pour son engagement.

#### **5. Assermentation de deux nouveaux conseillers communaux**

MM. Javad Nazery et Philippe de Vallières sont assermentés par Mme C. Mueller. M. Giuseppe Monteleone, excusé, sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil. Le nombre de membres passe ainsi de 47 à 49, dont 42 sont présent·e·s ce soir.

#### **6. Élection d'un·e membre du bureau du Conseil communal, subsidiairement d'un·e suppléant·e**

Monsieur Eric Dammköhler ayant démissionné du Conseil, il s'agit d'élire un·e nouveau·elle scrutateur·trice, membre du bureau du Conseil communal. Mme C. Mueller détaille le rôle qui est d'assurer les comptages de voix lors des séances du Conseil, et surtout de participer aux dimanches de votation et élections (quatre dimanches par année au minimum) ainsi que quelques séances de Bureau.

Il serait bon qu'une personne qui ne fait pas encore partie d'autres commissions permanentes puisse endosser cette fonction. M. Jean-Louis Glardon se propose et est applaudi.

#### **7. Élection d'un·e membre de la Commission des finances, subsidiairement d'un·e suppléant·e**

Monsieur Eric Dammköhler était également membre de la commission des finances. Il s'agit de nommer son·sa remplaçant·e. La présidente explique que les suppléant·e·s ne sont pas considérés comme des viennent-ensuite, ils ou elles ont été élu·e·s dans la fonction de suppléant·e. Elle explicite le travail de la commission, une des deux dites « de surveillance » selon l'Art.39 RCC. La commission est actuellement composée de MM. Richard Sermier et Bernard Burri. Lors du scrutin à bulletins secrets, M. Frédéric Maffei obtient 21 voix, M. Alain Petoud 19. Quatre bulletins sont blancs. M. F. Maffei est élu et M. A. Petoud devient suppléant.

#### **8. Élection d'un·e suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts**

Suite à la démission de Monsieur Olivier Bonvin, il s'agit de nommer un·e nouveau·elle suppléant·e à la Commission de recours en matière d'impôts. La nouvelle suppléante élue est Mme Claire Sarbach.

#### **9. Élection d'un·e suppléant·e à la Commission du Centre Collecteur des Sous-Produits Animaux, CCSPA**

M. Fabrice Ramoni ayant démissionné, le nouveau suppléant nommé au CCSPA est M. Patrik Steffen.

#### **10. Communications du bureau du Conseil**

- La présidente relève que la nouvelle configuration de la salle permettra dorénavant aux conseiller·ère·s de venir aux séances avec leur ordinateur personnel.
- Le bureau souhaite organiser une sortie afin de donner aux membres du Conseil communal et de la Municipalité une occasion de mieux se connaître. La date réservée pour cet événement est le samedi 23 septembre.
- La présidente annonce qu'elle ne se représentera pas pour un nouveau mandat en tant que présidente. En effet, elle souhaite prendre un rôle plus actif au sein du Conseil et contribuer pleinement aux débats. Le rôle de présidente ne permet pas une telle participation.

- A la demande de M. Jérôme Oberson, la présidente annonce la précision apportée à la page 4/5 du PV du 10 octobre 2022 et déjà communiquée aux conseiller·ère·s concernant le PACom (Plan d'affectation communal) :

*« Concernant le PACom (Plan d'affectation Communal), anciennement PGA (plan général d'affectation) et le nouveau règlement sur la construction, les noms des zones dans la Commune sont susceptibles de changer selon les modifications indiquées par le Canton. »*

- Lors de sa dernière séance du 23 janvier 2023, le bureau du Conseil a décidé de faire parvenir par courriel les rapports des commissions aux conseiller·ère·es quelques heures avant chaque séance car leur lecture devant l'assemblée ne permet pas de prendre une décision aisée vu l'importance des enjeux et la complexité de certains sujets. Cependant, elle rappelle que le contenu des rapports des commissions reste confidentiel jusqu'au moment de la séance.

Les rapports des commissions doivent être soumis au minimum 48 heures avant chaque séance. Ce sujet devrait faire partie des discussions qui auront lieu ultérieurement lors d'une prochaine révision du règlement du Conseil communal.

Dans un souci de transparence envers les citoyen·ne·s, les rapports des commissions ainsi que les extraits de décision y relatifs seront également publiés sur le site Internet de la Commune, et ceci rapidement après les séances du Conseil. Charge au Greffe de faire ces ajouts. Un changement du règlement du Conseil communal n'est pas nécessaire.

#### **11. Préavis municipal n° 01-2023 – l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la rénovation de la chaussée de la RC 638 en traversée de localité des Cullayes, le remplacement des canalisations d'évacuation des eaux claires**

- M. Richard Sermier, rapporteur pour la commission des finances, recommande le rejet du préavis et en expose les raisons principales. Il explique que si la commission n'est pas opposée aux travaux, elle ne peut accepter la démarche budgétaire suivie par la Municipalité. Malgré la situation financière saine de la commune, elle n'estime pas raisonnable de lancer une soumission pour un montant d'investissement de près de trois millions sans avoir arrêté le budget y relatif au préalable.
- M. François Clot, rapporteur de la commission permanente des travaux sur le réseau routier, en faveur du préavis, explique que la commission s'est concentrée sur les parties techniques et non financières du préavis. La dernière intervention sur la route allant de la sortie de Les Cullayes en direction de Mézières date de 1992. La commission est d'avis que plus le délai pour entreprendre les travaux de réfection est long, plus les travaux sont importants et plus les prix des travaux augmentent.

Vu le nombre élevé des projets routiers, elle recommande, à l'instar d'autres communes, d'établir un plan directeur des routes afin de mieux planifier et organiser les travaux nécessaires. Comme le préavis, la commission souligne le changement de législation prévu en 2025 qui va impliquer des restrictions quant à l'élimination des polluants HAP (« Hydrocarbures aromatiques polycycliques ») présents dans le bitume. Et, puisqu'il est prévu d'effectuer un nombre important de travaux sur les canalisations, la commission recommande de saisir l'occasion offerte et d'effectuer ces travaux en même temps que les travaux routiers. Ainsi, il ne serait pas nécessaire de creuser une seconde fois pour changer la section des canalisations des eaux claires, travail devenant nécessaire d'une part à cause des pluies plus denses qui sont provoquées par le changement climatique et d'autre part par la perméabilisation des sols due aux constructions.

- Concernant les finances, la commission commente qu'il n'est pas usuel d'inclure le montant des frais d'étude dans le montant prévu pour le projet puisque ce montant a déjà fait l'objet d'un octroi de crédit extrabudgétaire de 72 000 francs, voté dans le cadre du préavis 09-2021.

- La commission permanente des travaux sur le réseau routier recommande cependant aux membres du Conseil d'accepter les conclusions du préavis municipal 01-2023 telles que présentées.
- En réaction aux commentaires faits par la commission permanente des routes, M. Yves Boand, municipal, relève que la Municipalité a demandé à la société Infralab SA d'établir un plan directeur des routes. Cette demande, faite dans le cadre de ce qu'il qualifie de « plan de degrés d'urgence » établi par la municipalité pour la traversée des villages, est ainsi en cours. Il remercie les commissions pour la qualité de leurs rapports détaillés.

Il détaille encore les points techniques de certains des travaux routiers entrepris en 2015, puis 2021 et l'échelonnage des travaux restants. Il ajoute qu'au mois de juin, il est prévu de présenter au Conseil communal un projet de trottoir pour accéder au zoo. S'ajoutera encore la réfection du parking derrière l'arrêt des bus du Tropicarium où la chaussée est déformée et, pour éviter des frais supplémentaires dus au changement de la législation, la réfection rapide d'autres chemins communaux qui présentent un fort taux de HAP.

- Si la Municipalité souhaite réaliser rapidement les travaux sur les trois axes routiers, c'est d'une part pour profiter de coûts moindres et d'autre part pour éviter de devoir procéder encore à des mises en état en réparant des fissures et autres dégâts courants pour un coût annuel entre quatre et cinq mille francs. Ces travaux n'ont cependant pas été réalisés en 2022 en prévision de la réfection des chaussées.
- L'investissement pour la réalisation des trottoirs n'a pas été inclus dans le préavis présenté ce jour, explique M. Y. Boand à cause des délais supplémentaires nécessaires pour l'obtention des accords y relatifs. Toutefois, il présente au Conseil une analyse détaillée des coûts de ces futurs trottoirs.
- Le syndic confirme que dans un premier temps, la Municipalité n'était pas capable de répondre aux questions de la commission des finances concernant le degré d'urgence des travaux impliqués. Depuis, la Municipalité a demandé un rapport détaillé à Infralab SA qui conclut que plus l'attente est longue, plus l'état de la route s'aggrave. Concernant le montant de 72 000 francs, dit-il, les conclusions du préavis 09-2021 précisaient que le crédit d'étude devait être englobé dans le futur préavis détaillant les travaux. Ceci explique alors l'inclusion de ce montant dans le préavis du jour. Concernant le montant lui-même, élevé et représentant une augmentation de 150 % par rapport au montant initial cité dans le plan d'investissement, le syndic rappelle qu'un plan d'investissement présente les intentions de la Municipalité en matière d'investissement pour la législature, avec une estimation approximative des coûts.

Il met en avant la situation financière saine de la Commune, arguant que ce montant est toujours relatif au budget global et à d'autres travaux qui seront entrepris, ou non, durant le cours d'une année. En l'occurrence, certains travaux prévus pour 2023 sur les bâtiments dont la ferme Aux Channey, ou la pose de panneaux solaires, seront reportés. Les montants y relatifs sont ainsi à disposition. Il explicite certains éléments financiers : marge d'autofinancement, coût de l'emprunt, enveloppe budgétaire, système péréquatif (changement prévu en 2025), plans financiers et autres préoccupations budgétaires de la Commune. Quant aux subventions, les montants ne seront connus qu'à la fin des travaux. Il estime ainsi que l'aspect financier n'est pas un argument pour repousser les travaux et demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte. M. A. Petoud demande s'il est possible de faire des économies en réalisant les travaux sur les trottoirs en même temps que la réfection des routes. M. Y. Boand répond que bien que les chiffres ne figurassent pas dans le préavis, la différence financière est minime et que la Municipalité souhaite traiter les deux secteurs indépendamment à cause des délais plus longs impliqués pour la réalisation des trottoirs dont les projets (un, deux ou trois ?) ne sont pas encore définitifs. La Municipalité souhaite aller de l'avant avec les travaux routiers déjà prévus afin de les achever avant 2027.

- M. F. Maffei rappelle que l'on parle ici d'un marché public pour lequel un plan d'investissement important a été dépassé de plus de 150 %. Disposer d'une enveloppe suffisante n'est pas une justification pour dépenser. Le projet nécessite un préavis détaillé. Il réitère que, pour des projets futurs, si l'on souhaite continuer de travailler avec les mêmes partenaires, il est important de démarrer les projets avec des chiffres précis et non de donner l'impression que le cadre financier peut être dépassé aisément.
- M. Marcel Ries demande à la commission des finances d'ajouter une précision à leur rapport. M. F. Maffei n'était encore pas membre, mais membre suppléant de la commission.
- Mme Corinne Mérat souligne que le présent projet ne présente pas de degré d'urgence si ce n'est la possible augmentation des coûts pour l'évacuation des déchets. Ainsi, ce n'est pas l'aspect financier de l'opération qui est important mais la qualité du préavis présenté. Elle est d'avis qu'il serait adéquat d'inclure systématiquement une information concernant l'état de la dette et les intérêts liés aux emprunts dans les préavis futurs. Elle encourage les membres du Conseil communal de refuser le préavis présenté.
- M. Jérôme Berger a apprécié recevoir les rapports des commissions et demande que lorsque la Municipalité a autant d'informations à transmettre qu'elle le fasse également par avance et par écrit car il est problématique d'appréhender une telle quantité d'informations chiffrées sans pouvoir se préparer au préalable.
- M. Denys Kaba demande si l'on peut tirer des conclusions de l'expérience vécue lors de la réfection de la route cantonale entre Forel à Mézières. Avait-on procédé de la même manière ? Y a-t-il une expérience à en tirer ? M. Y. Boand répond que pour la préparation du présent devis, la Municipalité s'est basée sur les offres reçues et n'a pas suivi la procédure précédente. Il ajoute qu'il reste encore une marge d'environ 200 000 francs.
- M. R. Sermier, qui dit ne pas avoir pu enregistrer tous les chiffres annoncés, se réjouit que l'on ouvre le débat. Néanmoins, il s'interroge par rapport au plan directeur demandé à Infralab il y a seulement deux semaines et sur la manière de procéder de la Municipalité. Il est d'avis que se précipiter en faisant apparaître soudainement un plan pour l'ajout de trottoirs, qui plus est pour un montant supplémentaire de 750 000 francs, ne donne pas réellement la vision globale nécessaire pour procéder à un tel investissement qui, rappelle-t-il, n'est pas urgent. Il s'agit surtout d'une question de crédibilité.
- M. Yves-Noël Grin estime qu'il s'agit d'une question récurrente et appuie les remarques de la commission des finances. Il souhaite voir une approche formelle, à l'instar d'autres communes, où l'on présente d'abord une soumission avant de voter les finances.
- M. Philippe Chaubert appuie les remarques de la commission des finances par rapport à la nécessité d'être en possession de soumissions. Il demande cependant que les rapports des commissions présentés au Conseil ne soient pas publiés pour ne pas biaiser les appels d'offre.
- M. François Henry se questionne par rapport à la suite à donner au plan directeur et la réfection des routes. Il souhaite voir d'abord un plan directeur convainquant qui permette de gérer efficacement les coûts.
- Au vote, sept oui, 33 non, deux abstentions :  
Le préavis municipal n° 01-2023 est refusé par la majorité du Conseil.

## **12. Préavis municipal n° 02-2023 – l’octroi d’un crédit de construction extrabudgétaire pour la réfection de la route de Montpreveyres (RC 637 aux Cullayes), le renouvellement d’une partie du réseau d’eaux claires, la mise en place d’un tube pour l’éclairage public**

- M. R. Sermier, rapporteur de la commission des finances, annonce la même position que pour le préavis 01-2023. Pour les mêmes raisons, la commission propose de refuser le préavis 02-2023.
- M. F. Clot, rapportant pour la commission permanente des routes, relève que la couche de roulement traitée est de 40 cm et demande que l’on vérifie qu’il y ait une profondeur suffisante pour permettre l’écoulement d’eau dans les canalisations des maisons avoisinantes. De surcroît, la commission demande l’ajout d’une couche phonoabsorbante.
- La commission ad hoc propose aux membres du Conseil d’accepter les conclusions du préavis municipal 02-2023 telles que présentées.
- M. D. Kaba demande si, au vu du premier vote, s’il ne serait pas préférable d’accorder un délai de réflexion à la Municipalité pour approfondir le dossier.
- La présidente rappelle que la Municipalité a tout loisir de représenter le premier préavis, de le modifier ou de revenir avec des chiffres modifiés lors d’un prochain conseil.
- Le syndic, M. J. Oberson, demande une interruption de séance puis annonce que la Municipalité a décidé de procéder directement avec le vote du Conseil.
- Au vote : sept oui, 31 non et deux abstentions :  
Le préavis municipal n° 02-2023 est refusé.
- M. Y. Boand, informe qu’un nouveau plan directeur sera dressé avant de présenter un nouveau préavis.

## **13. Postulat Pittet et consorts : « Pour un fonds communal énergie et durabilité »**

- La présidente explique le mécanisme d’un postulat : d’abord sa recevabilité, à savoir la « légalité » de son sujet et de sa forme, puis sa prise en considération. Quand cette dernière est acceptée immédiatement, le postulat est envoyé à la Municipalité. Dans le cas où l’objet du postulat n’est pas pris en considération immédiatement, le postulat est envoyé à une commission qui est chargée de l’étudier et d’établir un rapport sur la prise en considération.  
  
Le bureau du Conseil, l’ayant examiné, estime que le postulat remplit les conditions fixées par l’art. 32 de la Loi sur les Communes et propose au Conseil de voter sa recevabilité.
- M. Olivier Auberson, sans attendre que le Conseil vote sur sa recevabilité, annonce que ce postulat est en phase avec les préoccupations de la Municipalité. Une taxe sur l’électricité est déjà prélevée dans la Commune dans le sens décrit dans la [fiche numéro deux du PECC \(Plan énergie et climat communal\)](#). Pour l’instant, le fonds de cette taxe est non affecté puisqu’il est nécessaire d’abord d’élaborer un projet de règlement spécifique. Il regrette que les auteurs du postulat n’aient pas essayé d’abord d’en discuter avec la Municipalité.
- La présidente demande si les auteurs du postulat aimeraient s’exprimer à ce sujet. Mme Corinne Mérat, note que les projets du PECC peuvent rester dormants pendant quatre ans, et demande si quelque chose a été entrepris par la Municipalité afin d’accélérer le processus.
- M. O. Auberson annonce que la subvention qui aidera à financer l’experte engagée pour procéder à l’étude PECC a déjà été reçue. L’étude préliminaire est prévue sur un an et sera accompagnée de diverses communications avec la population. Les actions sont prévues sur une période de trois ans.
- Le postulat est voté recevable par la majorité avec huit abstentions.

- Avant de procéder à l'entrée en matière, puisque la Municipalité a annoncé qu'elle avait entamé des démarches dans le sens du postulat, la présidente offre aux auteures la possibilité de s'exprimer.
- Mme Marie-Claude Pittet se dit satisfaite de se découvrir en phase avec la Municipalité. Néanmoins, confrontée à une absence de communications de la Municipalité, elle n'avait pas la perception que les choses avançaient à ce rythme.
- Informées des démarches de la Municipalité, le postulat est retiré par ses auteures.

#### 14. Informations des délégations aux associations intercommunales

**ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat**, Mme Aurélie Guillet informe que l'association ne s'est pas réunie.

**AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières - Essertes**  
M. Daniel Weisser annonce que l'association s'est réunie le 14 décembre 2022. Le projet de liaison avec Montpreveyres est déjà lancé et devra dès lors être réalisé sans l'appui de la Commune.

**ORPC – Organisation régionale de la protection civile** : M. Herman Olivetta est absent.

**CCSPA – association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux** : M. B. Burri est excusé. Mme Monique Ries annonce que la réunion de l'association n'a pas eu lieu.

#### 15. Communications de la Municipalité

##### Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. O. Auberson, municipal, annonce que l'accord pour la subvention pour le PECC comme déjà annoncé, a été reçu le 31 janvier 2023. Il s'agit d'un montant de 10 378 francs.
- Contrairement à ce qui était redouté en matière de pénurie d'énergie hivernale, il ne s'est rien passé. Par rapport aux mesures qui étaient annoncées concernant la STEP, les ingénieurs ont entamé des tests pour réduire l'aération des pompages et la Municipalité attend les résultats. La pénurie des pièces a empêché le changement du tableau électrique et ce ne sera qu'en mars 2023, que les chiffres de consommation en cas de contingentement et de délestage d'électricité à la STEP seront connus. Le rapport contenant les protocoles est attendu en avril.
- Le plan de délestage reçu de la Romande Énergie montre que la majorité des lieux de la commune seront affectés en cas de coupures avec quatre heures sans électricité et huit heures de courant. La Commune doit disposer d'un plan détaillé qui liste les lieux physiques et les personnes responsables de chaque secteur concerné. Le municipal estime que le plan sera finalisé en avril.
- La Commune a reçu une certification Cyber Safe, le label suisse de cybersécurité. M. O. Auberson remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour son obtention.
- PECC : Le municipal souligne qu'il s'agit d'un engagement important de la commune qui l'amène à participer à l'effort national et concrétiser des actions en faveur de la protection du climat. Il estime que, durant les quatre ans à venir, le projet sensibilisera la population aux enjeux climatiques tout en aidant la Municipalité à prendre des décisions soutenant l'adaptation à la crise climatique.

##### Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- M. J. Oberson, syndic, présente le nouvel organigramme de la Municipalité. Il annonce que deux dicastères, « Énergie » et « Manifestations », ont été ajoutés :
  - Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes : Mme M. Ries
  - Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts : M. Yves Devaud

- Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public : M. Y. Boand
  - Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire : M. J. Oberson
  - Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie - Télé-réseau – Informatique : M. O. Auberson
- PACOM : Me Adrian Schneider a donné réponse concernant le PACOM (Plan d'affectation communal) et les corrections demandées sont en train d'être saisies. Ensuite, le document sera présenté à la commission permanente d'urbanisme.
  - Incivilités : récemment, la Commune a été victime d'un nombre élevé d'incivilités. Il s'agit de deux bandes qui sévissent dans la région et qui ont notamment commis des vols par effraction et démolition des abris bus. Sachant que le coût à chaque fois pour remplacer les vitres d'un abri bus est de 3 000 francs, certains des six concernés n'ont pas été remplacés. Les municipalités de Savigny, Forel, Jorat-Mézières, Oron-la-Ville et Servion se sont réunies avec le préfet, la gendarmerie locale et le chef de poste d'Oron-la-Ville pour tenter d'enrayer le problème car jusqu'ici, les efforts engagés n'ont pas eu de succès. La commune de Savigny a mis en place un renforcement policier qui a eu comme effet de déplacer le problème dans les autres communes aux alentours. En cas de constatation, le syndic recommande d'appeler le 117. Chaque dénonciation donne lieu à une ordonnance pénale et une mise à l'amende de 250 fr., somme souvent à la charge des parents puisqu'il s'agit essentiellement d'auteurs mineurs.
  - Mme Rachel Ribet demande si l'on a fait appel à l'éducateur de rue. Le syndic lui répond que la solution est à l'étude, mais le coût est élevé – il s'agit d'une somme d'environ 100 000 fr. pour une vingtaine de jeunes concernés. Elle propose également la solution de la Fondation Cherpillod.

## 16. Questions individuelles et vœux

- La présidente rappelle que les questions individuelles et vœux à l'adresse de la Municipalité sont libres et que celle-ci dispose également de la liberté de répondre de suite ou dans une séance suivante. Les questions ne peuvent donner lieu à un vote.
- M. Patrik Steffen demande si les routes de la Commune sont répertoriées par numéro. La présidente lui répond que la réponse se trouve sur le guichet cartographique du Canton.
- Mme C. Mérat remercie M. O. Auberson pour la présentation des informations concernant le PECC et demande que ces informations soient transmises aux habitants. Le municipal lui répond que la question de l'amélioration de la communication est en cours. Il est conscient qu'il n'est pas toujours facile de trouver l'information recherchée.  
Par ailleurs, elle demande s'il serait possible d'avoir à disposition de l'eau sur les tables.
- Mme M.-Cl. Pittet souligne qu'il n'est pas aisé de savoir ce qui se passe dans la Commune à moins d'être un fervent du site web. Par exemple, elle ne savait pas que le nouveau municipal avait été élu syndic. Elle suggère d'ajouter ce point à la communication générale faite aux villageois·e·s.
- M. Stéphanie Braillard informe qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur en janvier 2023 sur la protection du patrimoine naturel et paysager qui présente quelques exigences que la Commune devrait respecter notamment en termes de recensement des arbres. Le municipal M. O. Auberson lui répond qu'il n'en avait pas connaissance et la remercie pour l'information.
- M. Félix Rattin se rappelle que du temps qu'il était municipal, il y avait un plan des arbres dans la commune. Il suggère que ce plan peut se retrouver dans les archives.



**17. Clôture de la séance :**

- La séance est levée à 21h47.
- Prochaines séances : lundi 26 juin 2023, lundi 30 octobre et vendredi 1er décembre à 19h30 dans la salle communale de Les Cullayes.
- Il est à noter que pour les commissions concernées, la séance avec la Municipalité a lieu le 6 juin. Ceci concerne en particulier la commission de gestion.

**La présidente :**

**La secrétaire :**

**Christine Mueller**

**Philippa King Rojo**